

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

RESIDENCE TOUS POILS

Les pensionnaires doivent être à jour de toutes leurs vaccinations annuelles obligatoires : La vaccination de votre chien est **obligatoire** pour tous séjours en pension, pour les maladies suivantes :

La maladie de Carré (C)

L'Hépatite contagieuse canine (H)

La Parvovirose (P)

La Leptospirose (Pi)

La Rage (R)

Toux du chenil obligatoire pour intégrer la pension

chiens : CHPPiL + Toux du chenil (NOBIVAC KC) + Rage (facultatif)

Chaque propriétaire apporte l'alimentation de son chien pour la durée de son séjour,

Je respecte le nombre de repas et les quantités qui lui sont habituellement proposées.

1. Pour accéder à la pension, une nuit d'adaptation est obligatoire qui sera facturée 28 euros, dans le cas où l'adaptation ne permet pas l'entrée du chien à la résidence tous poils, le montant de 28 euros reste dû.

2. La journée d'arrivée est toujours comptée. **Les horaires pour l'accueil et les horaires de sortie doivent être respectés afin que la pension ne subisse pas de désorganisation, dans le cas contraire il sera facturé 10€ supplémentaire.**

L'acompte versé ne sera pas remboursable et immédiatement encaissé.

Toutes annulations du séjour entraînent la perte de l'acompte.

3. En cas de sortie anticipée de l'animal, les journées initialement prévues sont dues.

4. Le restant de la somme du séjour est à régler le jour de l'arrivée de l'animal, si ce n'est pas le cas l'animal sera refusé.

5. Pour toute sortie le week end, la sortie se fera le samedi avant 11H30, fermé le dimanche, passé ces horaires, une journée supplémentaire sera facturée. Aucune sortie est faite les jours fériés.

LE 24 – 25- 31 décembre ainsi que le 1 er janvier seront majorés de 100%

6. En cas d'agressivité de l'animal envers les autres pensionnaires, morsures, blessures, la pension se réserve le droit de renvoyer l'animal, aucun remboursement ne sera effectué, les frais de vétérinaire seront à la charge du propriétaire.

7. En cas de destruction des installations, une participation forfaitaire sera exigée.

8. J'accepte les affaires personnelles (jouet, **panier qui devra être propre et nettoyé sans aucunes mauvaises odeurs** pour contribuer à l'hygiène du lieu d'accueil qui s'avère être au sein de la maison et non d'un chenil, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou

détérioration. La pension peut refuser les objets susceptibles d'être dangereux en cas de destruction.

9. Très important : Ne sont admis que les chiens identifiés par tatouage ou puce électronique. La carte d'identification ainsi que le carnet de santé resteront en ma possession pendant le séjour en cas de contrôle sanitaire.

10. Les coordonnées d'une personne de confiance seront demandées au propriétaire de l'animal dans le cas où un problème de santé pourrait se déclarer pendant son séjour (diarrhée, maladie contagieuse...) afin que l'animal soit récupéré, dans le cas contraire l'animal sera conduit chez le vétérinaire référent de la pension et en cas de soucis le week-end, l'animal sera conduit chez le vétérinaire de garde, les frais de soins et les coûts de transport seront à la charge du propriétaire.

11. Il appartient au propriétaire, de protéger son animal contre les puces et tiques et de le vermifuger avant son admission. Dans le cas où une infestation serait décelée durant le séjour, je me réserve le droit de traiter le chien (tiques et puces) ou de le faire traiter par un vétérinaire (vers). Les fournitures et la prestation seront facturées en supplément.

- Pour tous déplacements chez le vétérinaire, toiletteur, les frais de 10 € seront à la charge du propriétaire.

- Administration de médicaments (ordonnance obligatoire) et de soins divers : 1€ par jour.

- Préparation de nourriture spécifique : 1€ par jour.

12. Le propriétaire peut à sa demande, recevoir des nouvelles de son animal par SMS, appel téléphonique, et à son retour un compte rendu du séjour sera fait.

13. Les conditions générales de services de la résidence tous poils doivent être envoyées 72H après réception du mail ainsi que l'acompte sans cela l'adaptation et le séjour seront annulés. (Aucunes mentions ne devra être rayées).

Attention, si au cours de la journée, l'animal montre des signes de stress importants (diarrhée, vomissements, aboiements, halètement excessif, agressivité, le propriétaire devra venir récupérer l'animal).

A la sortie de cette adaptation, un avis favorable ou défavorable vous sera communiqué, et ce, uniquement dans l'intérêt du bien-être de l'animal, la décision prise ne pourra être discutée par le propriétaire du chien.

Carnet de santé et collier obligatoire.

Ce contrat sera établi pour toute l'année 2024.

Fait à Castelnau le lez, le

LU ET APPROUVE BON POUR ACCORD

Signature :